

COMMUNIQUE POST ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 2023 ET RESULTATS DES VOTES

Casablanca le 19 mai 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société Lesieur Cristal (ci-après la « **Société** ») s'est réunie le **10 mai 2023 à 9 heures**, au siège social de la Société.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice 2022, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées sur le site internet de la Société (www.lesieur-cristal.com) ainsi que sur le journal d'annonces légales - Le Matin du Sahara édition du 7 avril 2023.

Il est porté à l'attention des actionnaires que les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31/12/2022, certifiés par les commissaires aux comptes et publiés en date du 28 avril 2023, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice 2022 à un **dividende unitaire brut de 4,5 dirhams par action**. Il sera mis en paiement à partir du **5 juillet 2023**.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se présente comme suit et ce, conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes :

Résolutions	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés (1)	% du capital représenté par les votes valablement exprimés (2)	Votes						Résultat du vote résolution
			Pour	%	Contre	%	Abstention	%	
1ère résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
2ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
3ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
4ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
5ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
6ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
7ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
8ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
9ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé
10ème résolution	21 867 380	79,1%	21 867 380	100,0%	-	0,0%	-	0,0%	approuvé

(1)- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés (Une action correspond à une voix) après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes.

(2)- La proportion du capital social représentée par ce vote.